



Jugement prudhomme lundi et c'est la panique ... besoin d'aide

Par **MagicLily**, le **10/09/2009** à **15:54**

Bonjour,

Voici l'historique de mon histoire et ses explications breves :

- De novembre 04 au 01/12/06 : plusieurs contrats au sein d'une clinique, employée par le directeur de celle ci. Début décembre, les secrétaires médicales dont je fais partie sont recrutées directement par les praticiens.
- Début décembre, une promesse d'embauche d'un groupement de médecins au sein meme de cette clinique.
- du 11/12/2006 au 16/12/2006 : 20h de formation que j'offrirai gratuitement pour etre opérationnel le jour de mon embauche.
- Le 18/12/2006 : Prise de mes fonctions.
- Du 24/12/2006 au 04/01/2007 : mes employeurs m'obligent à prendre congés puisque la clinique est fermée et que par ailleurs il n'y a pas de consultation.
reprise du travail le 04/01/2007
- le 1er mars : les médecins me convoquent et m'informe oralement que mon travail cessera le 17/03/2007
- le 17 mars 2007 : je quitte mon poste et on me donne mes papiers.
- le 26/06/2007 : Controle de l'inspecteur du travail et là stupeur ! Je n'ai jamais signé de contrat dans les 48h suivants mon embauche ni meme avant ni meme après. Cependant l'inspecteur reçoit de mes employeurs un contrat signé , d'une signature qui n'est pas la mienne et meme carrément différente de la mienne en atteste mon solde de tout compte comme mon dernier contrat signé lorsque la clinique m'embauchait. suite à cela, les médecins ont renvoyé un courrier réponse à l'inspecteur lui disant que je l'avais signé (le contrat) qu'au alentour du 04 janvier 2007.

J'ai donc rdv lundi pour le jugement de cette affaire mais après réception de leur conclusion, je tombe des nues ... ils disent que je mens dans ma conclusion, que mon cdd est bien un cdd et qu'il n'est pas question qu'il soit requalifier en cdi. de meme que je n'ai pas subi de dommage.

alors ensuite chômage pour mois et 7 mois plutard mes assedics ont cessé (fin de droit), on a tenté de survivre qu'avec un salaire mais impossible, on a du licencié notre nourrice et donné le préavis de notre appartement. Je me suis donc faite hébergé mon mari et mon enfant et moi chez mes parents.

puis on a pu enfin dernièrement reloué un appartement.

seulement mes employeurs disent que c'était notre volonté de demenager et donc pas de préjudices.

je suis perdue et j'ai vraiment besoin d'aide. comment dois je me contenir et exposer mon affaire le jour du jugement, soit lundi. et surtout suis je bien dans mes droits concernant ma requalification.

Merci d'avance